

AGIR
POUR LA
RÉUSSITE DE TOUS

VOTER
CONTRE UNE ÉCOLE
DU TRI

L'AUTONOMIE
DES ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES

L'ÉTAT
DU DÉBAT
PUBLIC

L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Un modèle de l'entreprise privée versus un modèle de la communauté éducative locale

Le renforcement de l'autonomie des établissements est proposé par l'ensemble des candidats, à l'exception de Jean-Luc Mélenchon et Marine Le Pen qui défendent des visions plus centralisatrices de l'organisation du système. L'un au nom de l'unité du service public et du refus de la « contamination de l'idéologie libérale » du modèle de l'entreprise ; l'autre au nom du rétablissement de l'autorité à tous les échelons du système.

Pour ses défenseurs, elle est censée répondre à 2 problématiques :

- **L'autonomie permet de faciliter l'application locale des réformes** : les injonctions descendantes sont inefficaces, car le changement n'advient pas sans l'adhésion des acteurs locaux (résistance au changement décrété d'en haut) et un modèle d'organisation unique (dotation horaire standardisée établie uniquement sur la base des programmes nationaux et de l'effectif des élèves) est souvent inadapté aux contraintes et besoins locaux très variables ; il y a nécessité de redonner de la marge d'initiative aux équipes éducatives afin d'innover.
- **L'autonomie locale favorise la réussite scolaire des élèves** : c'est au plus près des besoins des élèves et des ressources locales qu'on peut inventer les bonnes organisations à même de prendre en compte les besoins spécifiques et de faire progresser les élèves.

DÉCRYPTAGE

Droite et gauche s'opposent néanmoins autour de l'application du principe d'égalité dans ce processus de déconcentration de la gestion et/ou de la gouvernance. Pour la droite républicaine, l'organisation de l'établissement doit s'inspirer du **modèle de l'entreprise privée** avec **l'optimisation et des performances scolaires et la compétition par les résultats scolaires**.

Le chef d'établissement doit avoir toute autorité pour viser cet objectif :

- L'adaptation locale des contenus et progressions (seuls les diplômes et programmes restent nationaux),
- Le recrutement local des personnels,
- Le management par la performance,
- La publicité des résultats afin d'attirer les familles et les élèves (attractivité),

AGIR
POUR LA
RÉUSSITE DE TOUS

VOTER
CONTRE UNE ÉCOLE
DU TRI

L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

- l'évaluation des performances régulière et publique permettant les comparaisons entre enseignants et entre établissements.

Pour les promoteurs de gauche de la Refondation, comme pour la Ligue de l'enseignement, la **référence à un cadre national** (socle et programmes, formation et recrutement/mouvement des personnels) est essentielle pour **préserver le principe d'égalité du droit à une éducation de qualité pour tous** avec des adaptations locales :

- Une différenciation des moyens est ainsi mise en œuvre en fonction des caractéristiques des territoires et des difficultés sociales et scolaires des élèves (principe de discrimination positive et d'équité, à la base de l'éducation prioritaire notamment),
- L'autonomie est celle des équipes éducatives mobilisées autour du projet d'établissement évalué sur cette capacité à faire progresser (différenciation des pratiques pédagogiques selon l'analyse des besoins, adaptation de l'organisation des cadres d'apprentissages selon des cycles et des groupes différents de la classe unique...),
- Le chef d'établissement est avant tout l'animateur d'un collectif pédagogique,
- Les parents ne sont pas les simples « consommateurs » d'une offre scolaire (de notes, de diplômes), mais sont associés à la communauté éducative dans une logique de coéducation.

Points de vigilance:

- ❑ Les comparaisons internationales portées par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) ou le CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire) montrent que les systèmes scolaires qui ont poussé le plus loin l'autonomie locale des établissements (sans aucune référence à un cadre national) sont ceux qui ont les plus mauvais résultats en termes de reproduction des inégalités sociales, tout en n'étant pas les plus performants en termes de réussite
- ❑ La logique de « marché scolaire » liée à la concurrence entre établissements induit des stratégies familiales d'évitement qui génèrent un séparatisme social et scolaire entre établissements et filières. Cette absence de mixité scolaire pénalise surtout les plus fragiles.

La Ligue se positionne donc pour une autonomie régulée des établissements

- **Formaliser une collaboration entre établissements à l'échelle d'un territoire** (bassin de vie, bassin de formation) : partenariats sur l'affectation des élèves, échanges renforcés avec les écoles de rattachement, régulation de l'offre d'options ou sections « rares », projets communs, etc...

NOS
PROPOSITIONS

AGIR
POUR LA
RÉUSSITE DE TOUS

VOTER
CONTRE UNE ÉCOLE
DU TRI

L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

- **Développer les collaborations avec toutes les ressources du champ éducatif, culturel, sportif et social** portées par les collectivités, les associations (notamment d'éducation populaire) et les autres institutions publiques (culturelles, scientifiques, etc.)
- **Intégrer dans le projet d'établissement le rapport aux entreprises et aux professionnels du territoire** (égalité dans l'accès aux stages, découverte culturelle des métiers, de l'ESS, préparation du parcours d'avenir, etc.).
- **Inscrire le projet d'établissement dans un projet éducatif de territoire** (pour peu qu'on élargisse notamment les PedT au second degré).
- **Renforcer la dimension démocratique, collégiale et partenariale du pilotage local de l'établissement** : la présidence du conseil d'administration de l'établissement pourrait ne plus être systématiquement assurée par le chef d'établissement.
- **Associer étroitement les familles dans la définition et l'appropriation des projets d'établissements** (et pas uniquement par dans les instances de représentation, grâce à des stratégies d'accueil et d'implication).
- **Introduire des critères de mixité sociale et scolaire dans le pilotage des établissements.**

POUR ALLER
PLUS LOIN

Quelle autonomie pour les établissements scolaires ? Note d'analyse de France Stratégie qui présente trois hypothèses distinctes d'autonomie, avec leurs conditions de possibilités et leurs limites, décembre 2016 : <http://www.strategie.gouv.fr/publications/20172027-autonomie-etablissements-scolaires-actions-critiques>.

L'autonomie, pour quoi faire ?, revue Administration & Éducation (revue de l'Association française des acteurs de l'éducation AFAE), n° 147, septembre 2015 : <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2016/12/15122016Article636173823693356144.aspx>

Les marchés scolaires, G. Felouzis, C. Maroy, A. van Zanten. Une analyse fouillée des stratégies des familles et des établissements face à la compétition scolaire, PUF, 2013.

AGIR
POUR LA
RÉUSSITE DE TOUS

VOTER
CONTRE UNE ÉCOLE
DU TRI

L'EXTENSION DE LA
SCOLARITÉ

L'ENJEU

LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

La démocratisation de l'accès à la scolarité et aux diplômes, vecteurs de promotion sociale, a connu comme dernières étapes importantes la création du collège unique en 1975 (loi Haby) et la création du Bac professionnel en 1985. Pour autant, la démocratisation de la réussite semble en panne depuis le milieu des années 1990. Pire, les dernières études de comparaison internationales (PISA...) soulignent l'affaiblissement depuis 15 ans de la capacité du système éducatif français à faire reculer le déterminisme social des inégalités de départ entre élèves. Les inégalités s'aggravent à nouveau car l'Ecole reste encore très marquée par les logiques de sélection par l'échec et de séparatisme social.

- **En 2003 7,4%** des jeunes issus des milieux les plus défavorisés figuraient parmi les élèves les plus performants aux résultats PISA – **en 2015 ils n'étaient plus que 3%** (données OCDE)
- **70 %** des enfants d'enseignants ou de cadres accèdent au bac général. Cette proportion se réduit à **20 %** pour les enfants d'ouvriers ou d'inactifs (France, portrait social, INSEE, 2012).

Fiches argumentaires complémentaires :

- L'autonomie des établissements
- La priorité donnée au primaire
- Les mixités à l'école
- La liberté d'enseignement

L'EXTENSION DE LA SCOLARITÉ